



« Pas une minute de plus »

La Ville en a les moyens !

Mardi 14 décembre

Mobilisation de tous les personnels parisiens

Avec le règlement du temps de travail adopté en juillet, la Ville s'est refusée à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour compenser l'augmentation du temps de travail prévue par la loi.

La Ville a même été à l'origine de régressions supplémentaires :

- Suppression presque totale du temps de trajet pour se rendre au restaurant administratif ou conventionné ;
- Suppression de jours de récupération ;
- Diminution de la prise en compte de la pénibilité (sujétion) sur plusieurs métiers ;
- Flexibilisation de plusieurs cycles de travail soumis aux nécessités de service, modifications importantes de certains plannings ayant un impact fort sur l'organisation des vies personnelles des agents.

Alors qu'à l'issue de 6 mois de mobilisation, la Ville avait fini par concéder 3 jours de sujétion* communs à tous les personnels, leur suspension par le tribunal administratif pourrait conduire à leur suppression. La Ville a déjà intégré cette suppression dans sa nouvelle version des cycles horaires du règlement du temps de travail désormais rejetée par toutes organisations syndicales.

L'intersyndicale propose l'adoption de mesures légales permettant d'éviter toute augmentation de notre temps de travail par l'augmentation des niveaux actuels de sujétions, leur cumul et la création de nouvelles sujétions (travail sur écran, accueil du public,...). Pour l'heure, la Ville refuse d'en discuter.

L'intersyndicale va interpeller l'ensemble des élu.es du Conseil de Paris et leur demander d'adopter les amendements que nous portons avant de voter le projet. Une distribution de tracts aux élu.es aura lieu mardi 14 décembre avant le début de la séance.

L'intersyndicale appelle tous les personnels à une mobilisation massive le mardi 14 décembre à l'occasion du Conseil de Paris qui discutera du règlement et des cycles de travail.

**Mardi 14 décembre
Rassemblement de 11h30 à 13h,
Place Saint Gervais derrière l'Hôtel de Ville**

Un préavis de grève est déposé,
chaque agent peut faire grève une heure, une demi-journée ou une journée

Ne lâchons rien : « Pas une minute de plus ! »

*sujétion = réduction du temps de travail compensant une pénibilité liée au métier ou au cycle de travail